



# Responsible Jewellery Council

**Responsible Jewellery Council**

*Fiedler, version simplifiée pour  
distribution*

# Le contexte



Le Responsible Jewellery Council (RJC) est un organisme de normalisation et de certification à but non lucratif créé en 2005 par 14 entités **pour promouvoir :**

**des pratiques responsables, éthiques et environnementales, respectant les droits de l'Homme, au sein de l'entreprise.**

Il a pour mission de certifier les bonnes pratiques des entreprises contribuant à la chaîne d'approvisionnement de l'or ou des diamants, de la mine jusqu'à la distribution.

L'entreprise s'engage à mettre en place et à promouvoir des pratiques responsables en matière d'éthique, d'environnement et de conditions de travail.

1014 membres

658 membres certifiés <sup>1</sup>

<sup>1</sup> au 18.05.2017

# Les domaines couverts par le Code des Pratiques du RJC

- **Droits de l'homme et chaînes d'approvisionnement responsables** : partenaires commerciaux, droits de l'homme, développement des communautés, corruption et paiements de facilitation, blanchiment d'argent et financement du terrorisme, sécurité
- **Droits des travailleurs et conditions de travail** : durée du travail, rémunération, discipline et plaintes, travail des enfants, travail forcé, liberté d'association et négociation collective, discrimination
- **Santé, sécurité et environnement** : hygiène et sécurité, gestion environnementale, substances dangereuses, déchets et émissions, utilisation des ressources naturelles
- **Produits** : informations sur le produit, processus de Kimberley
- **Systeme** : conformité juridique, politique et application, reporting, comptabilité



**L'ensemble  
des activités  
industrielles  
et  
administra-  
tives de  
l'entreprise  
est concerné**

# Les normes proposées par le RJC



**Périmètre** : sociétés opérant dans la chaîne d’approvisionnement en diamants, or et platinoïdes, de la mine au détaillant, en passant par les fabricants de composants et de produits finis



## **Code des pratiques (Code of Practices – CoP) :**

- Définit les exigences en termes de pratiques responsables environnementales, sociales, éthiques et respectant les droits de l’homme, au sein de l’entreprise
- Référentiel auditable par une tierce partie et permettant une certification reconnue internationalement, cette certification étant obligatoire dans un délai de 2 ans



## **Chaîne de traçabilité (Chain of custody - CoC) :**

- Définit les exigences en termes d’approvisionnement responsable de l’or et des platinoïdes, en particulier au niveau des pratiques responsables et de l’absence de financement des conflits, tout au long de la chaîne d’approvisionnement
- Référentiel auditable par une tierce partie et permettant une certification reconnue internationalement, cette certification étant volontaire

# Les apports de la certification

## Pour l'entreprise :

- Elève la confiance en tant qu'entreprise responsable auprès des clients et des fournisseurs
- Prise de conscience croissante des collaborateurs aux questions de responsabilité sociétale
- Projet long-terme fédérateur

## Pour les clients :

- Une confiance renforcée de l'image de son fournisseur via l'assurance de pratiques éthiques vérifiées
- La possibilité de promouvoir une chaîne d'approvisionnement éthique auprès du client final

